



Communiqué de presse
Lundi 21 juillet 2014

Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) : sa mise à l'enquête publique aura lieu du 18 août au 26 septembre 2014

Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) est le document-cadre qui identifie la Trame verte et bleue (TVB) à cette échelle pivot qu'est la région.

La TVB est à la fois outil de préservation de la biodiversité et d'aménagement durable du territoire. Elle permet de veiller à la mise en réseau des milieux naturels, et de préserver ou de remettre en état les territoires dont les espèces animales et végétales ont besoin pour communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... Elle permet d'assurer ainsi leur survie, en facilitant leur adaptation au changement climatique. En préservant la biodiversité le plus en amont possible ; les nombreux services qu'elle rend peuvent être pleinement exprimés : lutte contre les inondations, cadre de vie, pollinisation, apports pour la recherche et la santé...

Le SRCE est à l'interface entre les orientations nationales qui permettent de veiller à une cohérence inter-régionale et transfrontalière et les démarches locales (documents d'urbanisme et projets de l'Etat et des collectivités) qui doivent, en complément des initiatives déjà prises en faveur de la TVB, le prendre en compte, permettant une déclinaison concrète dans les projets de territoire au plus près des acteurs locaux.

L'Aquitaine comporte une très grande diversité de milieux et d'habitats naturels qui est le support d'une richesse exceptionnelle pour les espèces végétales et animales. Cependant, du fait de la pression qui s'exerce sur les milieux naturels, agricoles et forestiers (artificialisation des sols), la fragmentation de ces milieux est néfaste pour les espèces animales et végétales. Il s'agit là d'une des principales menaces pour la préservation de la biodiversité.

Le projet de SRCE d'Aquitaine, copiloté par la Région et l'Etat, est le fruit d'une large concertation : près de 370 structures ont été associées sur plus de deux années d'échanges à travers différentes instances : comité régional Trame verte et bleue, réunions départementales, groupes de travail thématiques...

Aujourd'hui, avant son approbation puis sa mise en œuvre, il est soumis à enquête publique du 18 août au 26 septembre 2014 : les Aquitains pourront s'exprimer sur ce sujet, en se rendant dans les 20 lieux d'enquête retenus (avec possibilité de rencontrer les commissaires enquêteurs lors des permanences) ou en envoyant un courrier ou un courriel au siège de l'enquête (DREAL Aquitaine).

Tous les renseignements sur les modalités évoquées ci dessus figurent dans l'avis d'enquête publique, joint à ce communiqué, issu de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique signé par Michel DELPUECH, préfet de la région Aquitaine.

Contacts presse :

Préfecture de Région : Sophie Billa 05 56 90 60 18 / pref-communication@gironde.gouv.fr
Conseil régional d'Aquitaine : Rachid Belhadj 05 57 57 02 75 / presse@aquitaine.fr